

**Conseil Municipal du 5 Mars 2020 –**  
**Extraits du Procès-verbal (consultable en mairie)**

**Présents :** CALARNOU Jean-François, PONTU Jacques, GUILLOU Gwenaëlle, LE MESTRE Caroline, EDERN Arnaud, GUEGUEN Yvon, GRALL Florence, ROZEC Yvon, REUNGOAT Marie-Claire.

**Absents :** Mickaël QUÉAU, André SÉITÉ et Pierre MILIN.

**Procurations :** Alexandre QUEMENER donne procuration à Jean-François CALARNOU.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 28 février, les membres du conseil ont été de nouveau convoqués le jeudi 5 mars, par le maire Jean-François Calarnou pour le vote du budget.

Pour la commune, la section de fonctionnement laisse apparaître un résultat excédentaire de 115 045,09€ qu'il est décidé d'affecter pour partie en section d'investissement du budget primitif 2020. La section d'investissement laisse apparaître un résultat excédentaire de 22 352,43 €. Le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

Les taux des taxes locales sont restés inchangés soit : taxe foncière bâtie 15.60 % ; taxe foncière non bâtie 31.93 %.

Budget primitif 2020 : En section de fonctionnement, le budget prévoit un équilibre à 353 000€ dont des dépenses de charges à caractère général pour 110 100 €, des charges de personnel pour 93 004 € et des charges de gestion courante pour 104 350€. En section d'investissement le budget s'équilibre à 143 000€. Il prévoit des dépenses de voirie pour 50 000 €, et des travaux dans les bâtiments communaux pour 33 000€. Le budget a été voté à l'unanimité.

Il a été décidé de changer la pompe à chaleur défectueuse au Moulin de Kerguiduff.